

DÉCISION DU MAIRE N° 2025//60

Objet : 60 - Marché n° VN24060 - Mission d'études de programmation pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Décide

- De donner son accord pour la signature de l'avenant n°1 de prolongation des délais de la Tranche Ferme "Etude préalable, élaboration et rédaction du pré-programme et du programme" du marché N° VN 24060 "Mission d'études de programmation pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie » dont le titulaire est le bureau d'études ARWYTEC, domicilié au 69 Avenue du Maine 75014 PARIS.

L'avenant a pour objet :

La prolongation des délais d'exécution de la Tranche Ferme

Date de fin initialement prévue: 19/05/2025

Date de fin après prolongation: 01/07/2025

La prolongation des délais d'exécution du marché est rendue nécessaire en raison de l'introduction des études complémentaires à la charge de du pouvoir adjudicateur à savoir : diagnostics amiante, arbitrages budgétaires et politiques.

En effet, le pouvoir adjudicateur n'avait pas anticipé un projet de cet ordre et a dû faire un débat budgétaire et politique pour être en adéquation.

Fait à Vire Normandie, le 3 avril 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250411-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025
Publication : 15/04/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2025//60 du 3 avril 2025

